

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1965)

Vorwort: Avant-propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVANT-PROPOS

La XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie en octobre à Vienne, aura fait de 1965 une année marquante dans l'histoire de notre institution.

Pour le CICR, la Conférence fut un événement d'une importance considérable puisqu'elle a notablement fait progresser le droit humanitaire, dont il est le promoteur. Elle a également adopté de façon définitive la Déclaration des principes de la Croix-Rouge, à l'élaboration de laquelle il avait pris une part prépondérante.

Mais les événements de l'année écoulée ont aussi imposé au CICR de lourdes responsabilités et des tâches pratiques de vaste portée. Au printemps, ce fut la crise de Saint-Domingue, à l'apaisement de laquelle contribua le représentant de Genève. Plus tard, éclata le conflit indo-pakistanaï, exemple d'une situation où les Conventions de Genève devaient pleinement s'appliquer. Et, à mesure que les mois passaient, la guerre du Vietnam ne cessait de s'aggraver, multipliant les souffrances que le CICR cherchait à soulager malgré les obstacles s'opposant à son effort.

On lira dans les pages qui suivent la brève description de cette activité, dont le CICR s'est acquitté en s'appuyant sur sa neutralité et son expérience de plus d'un siècle.

